TITRE N° 353

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2022

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

| Commission | |
|--------------|--|
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N º 353

présenté par M. Vignal

TITRE

À la fin du titre, supprimer les mots :

« : un petit pas pour l'animal, un grand pas pour l'humanité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de remplacer le titre actuel de la proposition de loi par un titre correspondant à la réalité du dispositif législatif, en supprimant le détournement de la citation de Neil Armstrong. Ce dernier n'est pas adapté au sérieux que nécessite la fabrique de la loi, et lui confère une portée qui n'est pas la sienne car la proposition de loi ne concerne ni l'entièreté des animaux ni l'humanité dans son ensemble, mais vise bien uniquement à interdire une tradition locale pourtant autorisée au titre de l'exception culturelle.